

Règlement intérieur

Championnat Scolaire 2019

Phase départementale des Collèges

Article 1 : Organisation

Le Comité Départementale du Jeu d'Echecs du Nord (CDJE 59) organise le Championnat Scolaire 2019 – Phase départementale des Collèges au Lycée Baggio de Lille.

Article 2 : Homologation et Appariements

Ces tournois sont homologués par la Fédération Française des Echecs en 9 rondes. Les appariements informatisé, programme PAPI 3.3.5, se font au Système Suisse intégral. Ils seront comptabilisés pour le classement Elo rapide.

Article 3 : Cadence

La cadence est de 15 minutes KO par joueur.

Article 4 : Date et lieu des Championnats Scolaires Départementaux

Les championnats scolaires départementaux se dérouleront les mercredis après-midi : 30 janvier et 06 février au Lycée Baggio – 332 Boulevard d'Alsace - 59000 Lille.

Article 5 : Inscription

Pas de droits d'inscription. Tout joueur doit être licencié au moment de l'inscription. Aucune inscription ne sera prise sans le n° de licence.

La date limite des inscriptions est fixée au mercredi 16 janvier 2019.

Article 6 : Pointage et horaires prévisionnel des rondes

Pointage les mercredis 30/01 et 06/02 jusque 13h45. Horaires prévisionnels :

Mercredi 30/01 :	Ronde 1 à 14h Ronde 4 à 16h15	Ronde 2 à 14h45 Ronde 5 à 17h	Ronde 3 à 15h30
Mercredi 06/02 :	Ronde 6 à 14h Ronde 9 à 16h15	Ronde 7 à 14h45 Remise des Prix : 17h15	Ronde 8 à 15h30

Article 7 : Classement

Pour chaque tournoi, le classement final est individuel. Les systèmes de départages sont, dans l'ordre, le Buchholz et le Cumulatif.

Article 8 : Classement par établissement

Pour chaque tournoi, le classement par établissement est établi, à l'issue de la dernière ronde, d'après le total des points des 8 meilleures participant(e)s dont au moins les 2 premières filles et les 2 premiers garçons d'un même collège. (Règlement livre F.F.E article 2.3 - J03)

Article 9 : Arbitrage et règles du jeu

Le tournoi est arbitré par Michel Barbaut (AF02) assisté de Mr Ouahid Hamida (AFC). Les règles du jeu rapide s'appliquent à ce tournoi. **La partie sera perdue après le 2nd coup illégal achevé** (Livre de l'arbitre : article 7.5.5 sur les irrégularités).

L'article A.4 s'applique pour l'ensemble du tournoi.

Article 10 : Comportements des joueurs

Tous les participants s'engagent à avoir une attitude conforme à l'éthique de notre sport (Charte du joueur d'échecs). Les analyses et blitz sont interdits dans l'aire de jeu. Les téléphones portables doivent être éteints, le joueur dont le téléphone sonne ou vibre perd la partie. Il faut aussi éviter toute lecture ou discussion suspecte. Tout joueur doit quitter l'aire de jeu une fois sa partie terminée.

Article 11 : Commission d'Appel

En cas de réclamation, le joueur préviendra oralement l'arbitre principal avant la fin de la partie. Le joueur mettra par écrit ses récriminations avant le début de la ronde suivant. L'arbitre transmettra la réclamation à la commission d'Appels sportifs.

Article 12 :

L'inscription aux championnats implique l'acceptation du présent règlement.

L'arbitre Principal
Michel Barbaut

L'organisateur
CDJE 59